



**Termes de référence/
Note aux candidats**

Coopération Universitaire Franco-Malgache

Bureaux à l'Université d'Antananarivo - Ankatso

Bourses du Gouvernement Français

*Mobilités doctorales
et postdoctorales ou HDR*

Session 2015

Contexte

Le Gouvernement français offre des aides à la mobilité (BGF) aux pays du Sud, partenaires de la coopération. Par ce biais, les chercheurs confirmés (post-doc et HDR) et futurs chercheurs (doctorants) malgaches ont la possibilité d'effectuer un séjour de spécialisation en France. Il s'agit essentiellement de stages de 3 mois permettant à la personne en mobilité d'effectuer des travaux qu'elle ne pourrait pas faire à Madagascar.

Nomenclature des dossiers

Les dossiers sont reçus sous format électronique et ensuite classés :

Thèmes

SVT [Sciences de la Vie et de la Terre] : biologie, agronomie, santé, environnement, halieutique...

SIT [Sciences de l'Ingénieur et Technologies] : sciences de l'ingénieur (polytechnique, mathématiques, physique...)

SHS [Sciences Humaines et Sociales] : histoire, géographie, politique, sociologie...

SS [Sciences de la Santé] : pharmacie, médecine humaine et Vétérinaire

Catégories

Doctorat (inscrit en thèse)

Post doctorat (titulaire d'un doctorat de IIIe cycle ou issu du système LMD)

↳ Quatre jurys sont créés selon les quatre thèmes décrits.

Classement scientifique

① Les membres du jury évaluent les candidatures (dossiers écrits) de manière indépendante sur la base de critères scientifiques. Chaque membre du jury classe les dossiers dont il a l'étude (selon son domaine d'expertise) et crée ainsi deux classements (*doc* et *post-doc*).

② Les meilleurs candidats sont auditionnés sur la base d'une moyenne des classements.

③ Le classement scientifique définitif résulte de l'évaluation de leur audition par le jury.

↳ Un classement est effectué pour chaque thème.

Classement définitif

La commission (paritaire) d'attribution des bourses étudie le classement délivré par la commission scientifique et effectue éventuellement des ajustements selon des critères complémentaires. Seuls les dossiers des candidats admissibles (auditionnés) seront étudiés à la commission paritaire.

↳ Le jury scientifique ne participe pas à cette commission.

Suivi des lauréats

⇒ Les candidats sélectionnés doivent suivre une procédure administrative précise.

⇒ Tous les lauréats devront remettre un rapport d'activité et remplir un questionnaire à propos de leur séjour en mobilité.

Calendrier prévisionnel

⇒ 25 janvier (à minuit) : clôture du dépôt des dossiers de candidature

⇒ Semaine du 26 au 31 janvier 2015 : constitution du jury scientifique et transmission des dossiers aux membres du jury

⇒ 22 février 2015 : date limite de retour des fiches d'évaluation et des classements par les membres du jury

⇒ Semaines du 23 février au 6 mars 2015 : auditions des candidats admissibles (1 journée)

⇒ Semaine du 9 au 13 mars : transmission du classement scientifique à la commission d'attribution paritaire

⇒ Semaines du 16 au 27 mars : réunion de la commission d'attribution et classement définitif

⇒ Fin mars – début avril : publication des résultats définitifs